



UNION EUROPÉENNE

Conseil Permanent de l'OSCE N 959 Vienne, 4 Juillet 2013

Déclaration de l'UE sur la promulgation de la loi sur «la propagande des relations sexuelles non-traditionnelles» par le Président Poutine

L'Union européenne exprime sa profonde préoccupation quant à l'adoption définitive du projet de loi sur la « propagande des relations sexuelles non-traditionnelles», suite à sa promulgation par le Président Poutine.

Elle rappelle à ce titre les termes de la déclaration prononcée par le porte-parole de la Haute représentante Catherine Ashton sur ce projet de loi le 20 juin dernier : « cette loi pourrait stigmatiser des groupes particuliers ou des individus et conduire à des pratiques ou discours discriminatoires contre ces derniers ; elle est pour cette raison en contradiction avec la Convention européenne des droits de l'homme ». Sa mise en œuvre pourrait en outre « avoir un impact sur les activités des organisations LGBTI en Russie, également dans un contexte de pression croissante exercée sur la société civile dans le pays ».

L'UE rappelle que les engagements de la dimension humaine de l'OSCE, tels que la liberté d'expression, la liberté d'opinion et la liberté d'association, s'appliquent à tous les individus sans distinction. Ces libertés ne doivent pas pouvoir souffrir de restrictions autres que celles prévues par le droit international. L'Union européenne souligne également que les engagements que nous avons pris ensemble à

Copenhague en 1990 appellent tous les Etats participants à faire en sorte que « la loi interdise toute discrimination et garantisse à toutes les personnes une protection égale et effective contre toute discrimination, quel qu'en soit le motif ».

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro* et l'Islande+, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; la Norvège, membre de l'Association européenne de libre-échange, se rallie à cette déclaration.

*L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie demeurent membres du Processus de stabilisation et d'association.

+ L'Islande demeure membre de l'Association européenne de libre-échange.